



Contribution du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône à la concertation nationale pour la construction du Programme Opérationnel National du FSE+

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône est organisme intermédiaire pour le FSE depuis 2008. Il a assuré la gestion de deux subventions globales sur l'axe 3 du Programme Opérationnel National FSE 2014-2020 pour un montant de 20 641 000 €.

Fort de cette expérience, notre collectivité souhaite porter un certain nombre de propositions dans le cadre de la concertation nationale ouverte par la DGEFP.

Selon vous, quels sont les besoins qui n'ont pas été couverts par le Programme Opérationnel national 2014-2020, et qui mériteraient de l'être par le futur programme ?

En tant que chef de file de l'action sanitaire et sociale, le Département a à connaître et à accompagner une grande variété de publics en situation d'exclusion ou menacés de l'être.

Malheureusement, le PON 2014-2020 n'a pas permis de mobiliser le FSE sur de nombreux enjeux et tout particulièrement sur les enjeux d'inclusion à visée purement sociale. En effet, le PON a une orientation principalement tournée vers la mise en emploi à moyen ou long terme des publics fragiles et seules les opérations relevant des politiques socio-professionnelles ou professionnelles sont éligibles. De facto, toutes les actions à destination des personnes âgées et visant au maintien du lien social et de la cohésion sociale avec ce public se sont donc retrouvées exclues du champ d'application du PON.

De même, conditionner l'éligibilité des opérations à un objectif d'insertion sociale et professionnelle n'a pas permis de financer des actions sur des publics plus jeunes (enfants, adolescents) alors que certaines difficultés rencontrées par ces publics peuvent conduire à d'importants retards en matière d'apprentissage et d'inclusion. Ces retards n'étant pas adressés, ils deviennent plus tard des freins à l'emploi. Une action en amont pourrait a contrario permettre de faciliter l'accès à l'emploi de ces jeunes au moment de leur entrée dans la vie active.

Ainsi, une grande partie des publics minoritaires, marginalisés et isolés sont exclus des dispositifs financés par le FSE alors même que l'objet de ce fonds est de permettre une amélioration des conditions d'existence des publics les plus fragiles.

La concentration de la programmation autour de l'employabilité n'aura pas non plus permis l'émergence d'opérations qui pourraient s'articuler afin de créer un véritable parcours d'insertion sociale ou professionnel. Dans le cadre actuel, la programmation ne peut en effet s'envisager que comme une succession d'opérations isolées les unes des autres alors que

l'innovation serait de pouvoir suivre les participants les plus isolés dans une opération favorisant spécifiquement la levée des freins (santé, logement, surendettement notamment) afin de leur permettre d'intégrer par la suite une opération à visée socio-professionnelle ou professionnelle.

Par ailleurs, les contraintes inhérentes à la gestion des crédits ont découragé le conventionnement d'opérations visant des publics minoritaires, marginalisés et isolés qui étaient pourtant visés par l'Union européenne et éligibles au regard du PON.

Concernant les 11 « objectifs spécifiques » du FSE+, quelles seraient les priorités à reprendre dans le futur PON en termes d'actions et de publics cibles ?

Au regard des éléments ci-dessus et des enjeux territoriaux, il apparaît essentiel que le PON 2021-2027 se saisisse de l'élargissement du périmètre d'intervention du FSE+ et permette des actions à visée purement sociale aussi bien qu'à visée socio-professionnelle ou purement professionnelle. Les publics visés devraient également inclure les enfants – afin de pouvoir mener en amont les actions qui faciliteront plus tard l'accès à l'emploi – et les personnes âgées – afin de lutter contre l'exclusion sociale de toute une frange de la population. Les OS identifiés comme prioritaires par le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône et des actions qui devraient être ouvertes aux financements FSE+ sur la période 2021-2027 sont listés ci-dessous.

De surcroît, sur l'ensemble du territoire, il serait opportun qu'un plus grand nombre d'OS puissent être portés directement par les Conseils départementaux organismes intermédiaires au regard de la vocation prioritaire des Départements et des publics dont ils ont la charge (bénéficiaires du revenu de solidarité active, de l'allocation personnalisée d'autonomie, gestion des services de protection maternelle et infantile, aide aux personnes handicapées, personnes âgées, les mineurs isolés...). Ainsi, les OS 1, 7, 8, 10, 11 semblent naturellement dédiés aux publics suivis par les Départements et sur lesquels un solide maillage de repérage territorial existe ainsi qu'une réelle technicité dans la mise en œuvre de parcours spécifiques. Aussi, l'OS 3 visant la promotion de la participation des femmes au marché du travail pourrait être un axe porté par les Départements. En effet, dans la mesure où, les publics les plus fragiles relèvent des politiques obligatoires des départements, la quasi-totalité des Départements sont engagés auprès de ce public cumulant souvent de nombreuses problématiques (isolement, foyer monoparental, manque de formation). Enfin, au regard de leurs compétences relatives aux collèges, les Départements pourraient se voir attribuer en gestion directe une partie de l'OS 5. En effet, le collège est une étape charnière pour les élèves en difficulté. Le décrochage scolaire doit être endigué dès les premières années de collège. Ainsi, des actions pourraient être financées afin de lutter contre le décrochage (lié au manque de soutien scolaire, au manque d'accès aux outils numériques, au manque de soutien matériel) mais aussi pour soutenir l'ensemble de la cellule familiale.

LISTE DES OS PRIORITAIRES ET DES ACTIONS A FINANCER AU TITRE DU FSE+

OS1 - Améliorer l'accès à l'emploi de tous les demandeurs d'emploi, notamment des jeunes et des chômeurs de longue durée, et des personnes inactives, promouvoir l'emploi indépendant et l'économie sociale

Au niveau européen, la France se place 4^{ème} en position des Etats les plus touchés par le chômage (8,5% en juillet 2019 selon Eurostat contre 6,3% (moyenne de l'UE)). Dans le Département des Bouches-du-Rhône le nombre de personnes sans emploi est encore plus élevé (10,1% au deuxième trimestre 2019 selon l'INSEE) et a conduit notre collectivité à faire de l'accès à l'emploi l'une de ses grandes priorités d'action.

Le soutien du FSE+ est essentiel pour répondre à l'enjeu et il faudra donc que, sur la période 2021-2027, le FSE+ finance des actions innovantes et partenariales selon 2 axes majeurs :

1. Le renforcement des actions d'accompagnement vers l'emploi. Notre collectivité déploie par exemple un [bus de l'emploi](#) qui permet d'accompagner les publics sur l'ensemble du territoire et qui répond à un vrai besoin de proximité, notamment dans les communes rurales ou périurbaines et dans les quartiers les plus défavorisés, et permet de réaliser des actions ciblées, territorialisées, partenariales. En 2020, le Département mettra également en place une nouvelle action d'accompagnement à l'emploi pour les bénéficiaires sans frein majeurs selon une approche collective et intensive qui favorisera l'engagement devant le groupe et l'entraide dans la recherche de l'emploi.
2. La mobilisation du monde économique pour dynamiser le placement en emploi via des actions innovantes, expérimentales et partenariales. Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône a ainsi créé [l'accélérateur de l'emploi en Provence](#), signé avec les partenaires économiques de pactes d'objectifs pour l'emploi, par filière, pour mieux repérer les offres d'emploi correspondant au profil des bénéficiaires du RSA, et créé le club des entreprises de Provence qui fédère plus de 500 entreprises du territoire autour de ces actions

OS3 - Promouvoir la participation des femmes au marché du travail, un meilleur équilibre entre travail et vie privée, y compris l'accès à des services de garde d'enfants, un environnement de travail sain, bien adapté et équipé contre les risques pour la santé, l'adaptation des travailleurs, des entreprises et des chefs d'entreprise au changement et au vieillissement actif et en bonne santé;

Selon la Commission européenne, l'accès au travail des femmes pourrait générer 10 millions d'emplois d'ici à 2050. Il apparaît donc essentiel de financer les mesures pour lever les freins d'accès à l'emploi auxquels font face les femmes et notamment des actions visant à améliorer et généraliser l'accueil dans les crèches ou par les assistantes maternelles. Non seulement la multiplication de ces modes d'accueil sur l'ensemble des territoires permettra une meilleure pénétration des femmes sur le marché de l'emploi mais ces modes d'accueil contribuent également à rompre la reproduction de la pauvreté. En effet, comme rappelé dans la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, ces modes d'accueil, individuels et collectifs, « favorisent le développement complet de l'enfant et l'apprentissage du langage » et sont donc « un levier efficace de réduction des inégalités liées à l'origine sociale ». Le FSE+ doit donc particulièrement soutenir les actions visant à améliorer l'accès des enfants en situation de pauvreté à ces lieux d'accueil.

OS5 - Promouvoir l'égalité d'accès et la participation aboutie à une éducation ou formation inclusive et de qualité, en particulier pour les groupes défavorisés, de l'éducation et l'accueil des jeunes enfants à l'éducation et la formation des adultes en passant par l'enseignement général et l'enseignement et la formation professionnels et par l'enseignement supérieur, et faciliter la mobilité à des fins d'apprentissage pour tous;

Afin de garantir la participation aboutie à une éducation inclusive et de qualité, le FSE+ devra financer les actions qui visent à soutenir les publics dans leur apprentissage et le développement de leurs compétences, telles que les actions de prévention des retards scolaires ou le développement de pratiques éducatives innovantes qui permettent notamment de pallier les effets négatifs du niveau socio-culturel défavorisé sur les performances scolaires. En cas de détection de retard de langage chez les jeunes enfants (à Marseille, 12,3% des enfants présentent un retard de langage, 18,6% dans les quartiers les plus précarisés), le Département souhaite par exemple mettre en place des ateliers jeux de langage avec implication et participation des parents. Le Département souhaite également soutenir l'acquisition des compétences numériques pour tous les collégiens afin d'éviter une fracture « numérique-sociale ». Le FSE+ pourrait également soutenir les actions visant à fournir aux jeunes déscolarisés une nouvelle opportunité d'accéder à une formation qualifiante, telles que les Ecoles de la deuxième chance qui proposent aux jeunes de moins de 26 ans en rupture d'apprentissage un parcours en trois volets : une remise à niveau des savoirs de base, des stages en entreprise et des activités culturelles et sportives.

OS7 - Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances et la participation active, et améliorer l'aptitude à occuper un emploi;

Pour accompagner le retour à l'emploi des catégories de population qui en sont le plus éloignées, il est indispensable de développer une offre d'insertion adaptée à tous les publics et s'attellant à lever les freins à l'emploi – notamment sociaux et sanitaires. Dans les Bouches-du-Rhône par exemple, plus de 60% des bénéficiaires du RSA cumulent des difficultés d'ordre social et de santé. Le FSE+ devra donc financer des actions qui permettent un accompagnement des publics vers l'emploi à la fois personnalisé et global pour permettre de lever tous les freins à l'emploi. Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône propose ainsi de mettre en œuvre un nouveau dispositif permettant l'accompagnement tripartite (emploi, social, psychologique) des bénéficiaires du RSA.

Une attention particulière devra être portée aux personnes souffrant de handicap pour qui des mesures dédiées doivent être développées. Le [Plan Handi-Provence](#) du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône prévoit une série d'actions pour contribuer au maintien ou au retour à l'emploi de ce public (par exemple, en proposant une thématique « handicap » au Club des entreprises de Provence).

OS8 - Promouvoir l'intégration socio-économique des ressortissants de pays tiers et des communautés marginalisées telles que les Roms;

Dans le contexte de leurs compétences obligatoires, les Département se voient confiées l'accueil et le soin des mineurs non-accompagnés tout aussi bien français qu'étrangers. Depuis 2016, le nombre de mineurs non-accompagnés a considérablement augmenté sur

notre territoire et le budget du Département des Bouches-du-Rhône dédié à ce public a explosé, passant de 14 millions d'euros en 2016 à 37 millions d'euros en 2018. Au 31 décembre 2018, plus de 4 000 mineurs étaient confiés à l'ASE des Bouches-du-Rhône. Pour aider les collectivités départementales à répondre à cet enjeu, le FSE+ devrait soutenir les actions visant à structurer et animer un réseau d'acteurs autour de la scolarité, de la formation et de l'accompagnement vers l'emploi de ces jeunes ainsi que les mesures d'accompagnement de mineurs et jeunes majeurs vers la formation et l'emploi.

OS9 - Améliorer l'égalité d'accès en temps utile à des services abordables, durables et de qualité; moderniser les systèmes de protection sociale, y compris en promouvant l'accès à la protection sociale; améliorer l'accessibilité, l'efficacité et la résilience des systèmes de soins de santé et des services de soins de longue durée;

Le FSE+ doit soutenir l'action sociale car elle permet de lutter contre l'exclusion et la précarité, et favorise la cohésion sociale ; elle aide les personnes et les groupes les plus fragiles à mieux vivre, acquérir ou préserver leur autonomie et à s'adapter au milieu environnant ; elle favorise également l'exercice de la citoyenneté.

Le FSE+ doit donc financer des actions qui visent à renforcer l'accès du citoyen à son information et à ses droits au travers d'une action partenariale et d'une approche globale et transversale de la situation des personnes. Dans les Bouches-du-Rhône par exemple, les Maisons Départementales de la Solidarité et les Maisons du Bel Âge accueillent, conseillent et orientent les citoyens et les personnes âgées, notamment sur les dispositifs d'accès aux droits. La multiplication de ces structures permet de garantir un accueil social inconditionnel de proximité et de qualité et sert aussi à pallier aux nombreux déserts administratifs notamment en milieu rural.

Le FSE+ doit d'ailleurs également servir à accompagner la révolution numérique. La digitalisation des services, garante d'une meilleure efficacité et d'un maillage des territoires plus important, ne doit pas laisser de côté ceux qui sont en difficulté avec le numérique (13 millions de français d'après la stratégie nationale d'inclusion numérique). Le FSE+ devra donc soutenir les actions de médiation numérique à destination des publics les plus fragiles (publics précarisés, personnes âgées).

Le FSE+ doit également soutenir l'accès à des services de santé de qualité. Le programme devra donc financer les actions qui visent à améliorer les services de santé et l'accès des personnes à ses services, par exemple les actions de diagnostic territorial, les actions permettant le maintien de l'autonomie des personnes âgées ou la mise en œuvre de nouveaux services permettant un meilleur suivi médical de certains publics (bénéficiaires du RSA, enfants suivis par l'aide sociale à l'enfance).

OS10 - Promouvoir l'intégration sociale des personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, y compris les plus démunis et les enfants;

Il est à regretter que le PON FSE 2014-2020 ne permette aucune action pour renforcer le maintien du lien social avec les personnes du Bel Âge. Pourtant, le vieillissement des populations est un phénomène mondial qui touche bien évidemment la France. Au niveau

national, la part des personnes âgées de 65 ans ou plus est ainsi passée de 13,9% en 1990 à 18,8% en 2016 (et 19% dans les Bouches-du-Rhône, où cette problématique est donc très prégnante). Le FSE+ devrait donc financer des actions visant à renforcer l'inclusion sociale des personnes âgées, telles que les Maisons du Bel Âge du Département des Bouches-du-Rhône, véritable guichet unique d'accueil offrant toute une palette de services à destination des personnes du Bel Âge et de leurs proches ou aidants (conseil ; orientation ; accompagnement dans les démarches ; animations ; ateliers nutrition, santé ou numérique ; etc.) et permettant ainsi le maintien du lien social avec ce public.

Le FSE+ doit également soutenir les actions qui visent à une plus grande inclusion sociale des personnes en situation de handicap, et notamment qui permettent de faciliter les projets de vie, l'épanouissement, la participation à la vie sociale et la citoyenneté de ces personnes. Souhaitant aller bien au-delà de ses obligations légales dans ce domaine, le Département des Bouches-du-Rhône a développé un ambitieux plan d'action à destination de ce public – le [Plan HandiProvence](#) – qui vise notamment à développer le lien social au travers d'actions telles que le dispositif « Ensemble en Provence » qui permet aux personnes souffrant de handicap d'accéder à une grande diversité d'activités.